



Commune de Champéry

L'Assemblée Primaire Municipale est convoquée au **à la Salle des Commissions, Bâtiment communal** pour le

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022

***** Votation Fédérale*****

Horaire du bureau de vote

Dimanche 25 Septembre 2022 de 09h30 à 11h00

Horaire pour les votes au bureau communal

Les enveloppes de vote doivent **être déposées à la réception du bureau communal dans l'urne** à cet effet dès réception du matériel de vote reçu par correspondance.

Horaires :

Lundi	de 08 h 30 à 11 h 30
Mardi	de 16 h 00 à 18 h 30
Jeudi	de 08 h 30 à 11 h 30
Vendredi	de 08 h 30 à 11 h 30

Ne pas déposer votre enveloppe dans la boîte à lettres de la Commune (à l'entrée et à l'intérieur du bâtiment communal et scolaire ainsi que celle de l'entrée au bureau du Service de la police Intercommunale des Dents-du-Midi).

Pour tout renseignement : 024 479 09 09 ou 024 479 09 03

Champéry, le 21 avril 2022

Administration Communale